

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 23T01**  
**CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE**  
**LOT 1 – GROS-ŒUVRE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 23T01, lot 1, conclu avec la société HAUT DE FRANCE CONSTRUCTION pour la construction d'un équipement petite enfance à Crépy-en-Valois,

Considérant la nécessité de régulariser les appuis et de supprimer la mise à terre ainsi que le réseau AEP,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant est conclu avec la société HAUT DE FRANCE CONSTRUCTION, titulaire du lot 1 (gros-œuvre) du marché 23T01, modifiant le montant du marché.

**Article 2 :**

Le montant de l'avenant s'élève à - 8.817,71 €/HT (- 10 581,25 €/TTC), soit une moins-value de 1,60 % par rapport au montant initial du marché, portant le montant total du marché à 542.245,17 €/HT (650.694,20 €/TTC).

**Article 3 :**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 septembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**06 SEP. 2024**



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240905-DEC2024-91-DE  
Date de télétransmission : 06/09/2024  
Date de réception préfecture : 06/09/2024